

**SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

1 rue de l'Hôtel Dieu

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 20 60 30    📠 03 22 31 19 33

*contact@baiedesomme.org*

# PLAN VÉLO BAIE DE SOMME

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

\*

\* \*

### MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS

La mention des <b>autres autorisations</b> nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.	<b>Demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau »</b> L. 214-3 et R214-1 et suivants du Code de l'Environnement	<b>Pièce n°1</b>
	<b>Dossier d'évaluation des incidences en site Natura 2000</b> Articles R122-5, R214-32, L414-4, R414-21 R414-23 du Code de l'environnement	<b>Pièce n°1</b>

	<p><b>Demande d'autorisation de travaux en site classé et inscrit</b></p> <p>Article L341-10 du Code de l'environnement</p>	<p><b>Pièce n°2</b></p>
	<p><b>Demande d'autorisation de travaux en espaces remarquables</b></p> <p>Article L121-24 et R121-5 du Code de l'Urbanisme</p> <p><i>« Ces projets d'aménagement [légers] sont soumis, préalablement à leur autorisation, à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement dans les cas visés au 1° du I de l'article L. 123-2 du code de l'environnement. »</i></p>	<p><b>Pièce n°1</b></p> <p>L'aire d'étude rapprochée interférant partiellement avec les espaces naturels remarquables, le dossier d'autorisation unique comporte l'ensemble des éléments à apporter à ce sujet.</p>
	<p><b>Demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés</b></p> <p>Article L411-2 Code de l'Environnement</p>	<p><i>Non concerné</i></p> <p>(pas de destruction d'espèces protégées au regard de l'étude d'impact)</p>
	<p><b>Demande d'autorisation de défrichement</b></p> <p>Articles L214-13 et suivants du Code forestier (nouveau)</p>	<p><i>Non concerné</i></p> <p>(pas de défrichement prévu)</p>